Accords de coopération avec les Pays du Golfe

Résident hors DFMS/DFMSA

Conditions

- Les postes qui leur sont ouverts sont limités en nombre par chaque accord bilatéral.
- Les médecins sont choisis sur dossier par un comité d'experts mixte binational.
- Inscription à l'université du coordonnateur de leurs spécialités qui organise leurs parcours de formation.
- Le programme est déterminé sur la base du contenu : formation théorique à l'université d'affectation et formation pratique dans un département / service de l'Institut Curie agréé auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la formation des internes de la spécialité.
- Ils ont le statut de Faisant Fonction d'Interne (FFI).
- Au terme de leur formation, ces médecins obtiennent un diplôme d'études spécialisées (DES) ou un diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC).
- La législation française en vigueur ne permet pas à ces titulaires du **DES/DESC** d'exercer la médecine en France.

Durée du stage

- **DES** : 4 à 5 ans.
- **DESC** : 1 an post-internat.

Niveau de langue

- Un justificatif de diplôme de connaissance de la langue française équivalent au niveau B2 (TCF, TEF, DELF).

Financement

- La formation est intégralement financée par les Pays du Golfe.

Visa – Titre de séjour

- Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) ou carte de séjour temporaire et une autorisation provisoire de travail (APT) si le stage a une durée plus de 6 mois.

Pour postuler

- Les accords de coopération internationaux, conclus entre la France et les Pays du Golfe (l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, le Bahreïn, le Sultanat d'Oman, le Koweït et le Qatar), permettent à leurs ressortissants médecins, en cours de spécialisation dans leurs pays ou d'ores et déjà spécialistes, de s'inscrire en France au Diplôme d'Études Spécialisées (DES) ou au Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires (DESC) de la spécialité de leur choix.

- Ces accords sont encadrés par le Ministère de l'Intérieur et tous les hôpitaux français peuvent recruter ces médecins en formation.
- Les candidats doivent compléter le formulaire d'inscription sur le site de l'enseignement de l'Institut Curie, et joindre les documents demandés pour l'analyse de leur demande.